



Compte-rendu du conseil municipal du 17 septembre 2013

Le **dix-sept septembre deux mille treize**, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS CHARLIEU, dûment convoqué par courrier du 9 septembre, s'est réuni, à la mairie - 91, rue de la Mairie - en séance publique, sous la présidence de Jean-Victor THEVENET, Maire.

Présents : Jean-Victor THEVENET, Maire ; Christian RAVENEAU, Alain GARDET, Daniel DURAND et Daniel BOUILLON, Adjoints ; Fabrice CHENAUD, Anne-Marie PLASSE, Alexandra DUMONT (à partir de 21 heures 25), Marie-Christine CALLSEN, Laurent PEGON, Olivier LACHIZE, Pierre CHABARD, Sandrine GALICHON, et Christine GIL, conseillers municipaux.

Membres :
- en exercice : 17
- présents : 14
- votants : 16
Quorum : 9

Absents et excusés : Christiane LOMBARD, Adjointe, représentée par Daniel BOUILLON ; Alexandra DUMONT, représentée par Christian RAVENEAU, Bruno GALICHON, représenté par Sandrine GALICHON et Lionel MAYNAND.

Secrétaire : Christian RAVENEAU - **Secrétaire auxiliaire** : Martine BOUILLOT, secrétaire de mairie.

Jean-Victor THEVENET, Maire, souhaite la bienvenue à l'assemblée et l'invite à se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2013. Le conseil municipal l'approuve sans observations. Il ouvre la séance.

Comptes rendus des réunions municipales et intercommunales

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le procès-verbal du conseil municipal du 2 juillet. Il n'émet pas d'observations sur les comptes rendus des réunions du bureau municipal du 8 juillet, du service de la garderie et du restaurant scolaires du lundi 24 juin, du comité consultatif Garderie et restaurant scolaires du mardi 25 juin, du comité consultatif Communication / Journal municipal pour la rénovation du site du mercredi 26 juin, de la commission Voirie – Chemins – Cimetière du mardi 6 août et du conseil communautaire des 14 mars, 30 mai et 4 juillet.

Rendu compte des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal

Le conseil municipal prend acte du rendu compte des décisions que Jean-Victor THEVENET, Maire, a prises par délégation depuis la réunion du 2 juillet. Elles concernent la décision de non-préemption d'une propriété non bâtie au bourg et de deux propriétés bâties chemin des Cours.

Validation du nom de la nouvelle communauté de communes : Charlieu-Belmont Communauté

Le conseil municipal valide, à l'unanimité des votants, le nom de la nouvelle communauté de communes Charlieu-Belmont Communauté et sa signature associée Pierres d'histoire et terre d'avenirs.

Service Assainissement : décision modificative n° 1 au budget primitif 2013

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, la décision modificative n° 1 au budget du service Assainissement. Elle prévoit l'inscription de crédits supplémentaires pour l'entretien des stations et pour la sortie de l'inventaire de la station de relevage, route de Fleury, entièrement

refaite (opérations d'ordre budgétaire entre les sections d'exploitation et d'investissement.

Réfection de la toiture de l'école publique : demande de subvention du Conseil général de la Loire

Le conseil municipal décide de solliciter une aide du Conseil général de la Loire pour refaire la toiture de l'école publique. Cette délibération vise à valider l'attribution de la somme de 6 372 € inscrite au budget primitif 2013.

Programme voirie 2014 : demande de subvention du Conseil général de la Loire

Le conseil municipal approuve le programme de voirie 2014 proposé par la commission pour un montant prévisionnel de 172 000 € TTC. Il sollicite le concours financier du Conseil général de la Loire pour son financement.

Subventions versées à l'école privée pour les frais de fonctionnement matériel des classes sous contrat d'association et pour l'achat des fournitures scolaires : approbation du montant et du rythme de versement

Le conseil municipal approuve le montant de ces subventions inscrit au budget primitif principal 2013. Il maintient le rythme de versement actuel à savoir en quatre fois pour la première et en deux fois pour la seconde.

Location des locaux de la garderie et du restaurant scolaires : validation du règlement intérieur applicable au 1er novembre 2013

Le conseil municipal valide, à l'unanimité des votants, le projet de règlement intérieur applicable au 1^{er} novembre 2013 comprenant, entre autres, les conditions générales et le tarif de location de ces locaux. Jean-Victor THEVENET, Maire, créera une nouvelle régie de recettes pour encaisser le produit des locations.

Modification du tableau des effectifs et des ratios promus / promouvables :

- suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} mai 2013
- création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} mai 2013
- suppression de l'emploi d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps non complet (31/35) au 1^{er} juillet 2013
- création d'un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet (31/35) au 1^{er} juillet 2013

Le conseil municipal supprime, à l'unanimité des votants, deux emplois (adjoint technique prin-

cipal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} mai 2013 et ATSEM de 1^{ère} classe à temps non complet de 31 h au 1^{er} juillet 2013). Il crée ensuite deux emplois (adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} mai 2013 et ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 31 h au 1^{er} juillet 2013) pour permettre l'avancement de grade de deux agents en poste. Il modifie en conséquence le tableau des effectifs et les ratios promus / promouvables.

Protection sociale complémentaire des agents : risque santé et/ou risque prévoyance – convention d'adhésion avec le Centre de gestion de la Loire

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, d'adhérer à la Mutuelle nationale des territoriaux (MNT) avec le Centre de gestion de la Loire pour le risque prévoyance au profit des agents communaux. Il opte pour la garantie de 95 % du traitement en Indemnités journalières + invalidité au taux de 1,41 %. Il participera à hauteur de 6 € paragent sur la base d'un temps complet.

Alexandra DUMONT arrive.

Conclusion d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les services périscolaires

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, de recruter un agent sous contrat aidé au 4 novembre 2013 pour renforcer l'équipe au sein des services périscolaires et accueillir les enfants dans de bonnes conditions. L'agent interviendra 6 heures par jour de classe mais son temps de travail sera lissé sur l'année. Il sera rémunéré sur la base du SMIC à raison de 24 h par semaine.

Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2012

Le conseil municipal prend acte de cette présentation. Il tient ce document à la disposition du public en mairie.

Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable établi par le SIADEP pour l'année 2012

Le conseil municipal prend acte de cette présentation. Il tient ce document à la disposition du public en mairie.

Location de la salle des fêtes de Carillon aux Aînés du Pays de Charlieu Belmont au tarif applicable aux habitants de la commune

Le conseil municipal décide, à la majorité des votants (un membre ne s'exprime pas), de mettre la grande salle de Carillon à la disposition de cette association pour un repas en lui appliquant le tarif réservé aux habitants de la commune. Elle devra nettoyer les lieux après utilisation.

Désignation d'un délégué suppléant au SIEL en remplacement de Eric MONTET, démissionnaire

Le conseil municipal retient, à l'unanimité des votants, la candidature de Daniel BOUILLON, Adjoint.

Questions diverses

Remplacement d'un agent au service de la voirie

Bernard DUCRAY doit cesser son activité professionnelle le 31 mars 2014. Les élus feront le point sur les missions qui lui sont confiées de façon à élaborer un profil de poste et définir l'emploi à créer.

Raccordement d'une maison existante au réseau collectif d'assainissement

Le conseil municipal se déclare favorable au raccordement au réseau d'une maison ancienne inoccupée depuis des années. Le propriétaire assurera à ses frais les travaux de raccordement puis l'entretien ultérieur des installations. Il s'acquittera de la participation au financement de l'assainissement pour une maison existante.

Remerciements

Le conseil municipal prend connaissance des remerciements de la FNACA pour l'attribution d'une subvention annuelle.

Installation d'une chaudière de chauffage central dans le logement de la mairie

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, l'installation d'une chaudière indépendante pour le chauffage du logement de la mairie. Il fera également installer un sous-compteur pour connaître la consommation de gaz.

Restructuration des locaux de la garderie et du restaurant scolaires

Daniel BOUILLON qui a suivi le chantier présente le bilan financier des travaux. Il propose ensuite d'aller visiter les locaux qui seront inaugurés le samedi 19 octobre à 15 heures.

Jean-Victor THEVENET lève la séance à 23 h.

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 18 septembre 2013.

La secrétaire de séance,
Christian RAVENEAU

Le Maire,
Jean-Victor THEVENET